



Monsieur le Directeur,

Au terme de 5 années de mise en place de réformes régressives qui ont été menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, notre administration en ressort considérablement affaiblie tant du point de vue de l'exercice de ses missions que des moyens en emploi pour les accomplir pleinement ainsi que des conditions de vie au travail des agents.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de refondation et de modernisation de l'action publique.

Pour la CGT Finances publiques et le SNUI, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Notre intervention syndicale visera à concrétiser cette exigence et à ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de notre administration continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des contre-réformes et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences que nous portons à l'égard de la Direction générale et du nouveau gouvernement à savoir : l'arrêt immédiat des mesures régressives précédemment entamées, l'établissement d'un bilan contradictoire réel de la fusion et des mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- l'Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- l'Arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,
- la revalorisation du point d'indice,
- la suppression du jour de carence,
- l'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- l'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- l'harmonisation des promotions de C en B

Mais notre démarche s'inscrit de la même manière pour les initiatives que vous prenez au niveau local. Vous ne sauriez en effet vous affranchir de la prise en considération du choix des citoyens. C'est pourquoi, dans l'attente de la déclinaison concrète des nouvelles orientations, nous vous demandons la suspension immédiate de toutes les réorganisations et restructurations en cours.

Au plan local cela concerne :

➤ La problématique des effectifs :

Avec la dernière réforme des retraites suite au changement de majorité présidentielle, certains agents de notre direction sont directement concernés par cette mesure.

Le décompte des agents susceptibles de partir a-t-il été prévu ou envisagé par la direction, dans l'affirmative quelles solutions à apporter ?

(La demande des OS formulée le 15 mai 2012 sur les emplois vacants et les départs en retraite n'a toujours pas été fournie.)

➤ La restructuration des locaux :

- quel est le fondement de la réorganisation des locaux ? quel est le but poursuivi ?

- Peut-on décemment loger des agents dans des bureaux aussi exigus (cf plan du 1er étage, bd Saint Pardoux) ?

➤ La problématique de la sécurité : doit-on fermer les box, augmenter le nombre de digicodes, etc ? Est-ce nécessaire ?

➤ La problématique de l'arrivée des agents de la TP sur le site de la Cité Administrative :

- la problématique des dégagements de caisse : avec l'arrivée prochaine des agents de la Trésorerie Principale dans les locaux de la Cité Administrative, une place sera-t-elle réservée à la Brinks (qui officie actuellement à la TP Lapine) pour assurer la sécurité des transferts de fonds ?

- la problématique des places de parkings : il faut prévoir des places pour les usagers et les agents alors que manifestement celles ci sont rares.

➤ La problématique sanitaire :

- sur le site d'Aubusson, avec l'arrivée imminente d'une trentaine d'agents du Conseil Général, se pose le problème du manque de sanitaires.

- Sur le site de l'Hôtel des Impôts, avenue de Laure, il n'existe qu'un seul bloc sanitaire commun aux agents et usagers (situé près de l'accueil).

➤ La problématique du service public :

- Conformément aux exigences d'un établissement ouvert au public (site Saint Pardoux) et doté d'une mission de service public, nous demandons la réouverture de la caisse en vous rappelant le principe budgétaire de l'unicité de caisse des comptes publics.

-

- Les volontés de la direction concernant la fermeture au public du site (hors institutionnels) ne nous semblent pas conformes aux exigences d'un service public de qualité, qui est au fondement même de la Charte Marianne, document avalisé par l'ensemble des administrations.

-

En outre, même si la décision d'une fermeture totale aux usagers du site de Saint Pardoux est prise, peut-on vraiment se contenter d'une réorientation d'un usager « égaré » par interphone interposé sans même prendre en considération la nécessité d'une explication courtoise dans le cadre d'un accueil physique ?

- De même, doit-on accepter, dans l'optique d'une écoute attentive que les services doivent aux usagers, qu'un temps maximal d'écoute de 5 minutes par personne devienne la règle, en contradiction profonde avec les principes de la Charte Marianne ?

➤ Questions diverses :

- Avoir un recensement précis du parc automobile sur les différents sites (Aubusson, Saint Pardoux et avenue de Laure) et connaître la fonction précise de chacun des véhicules.